

L'identification des risques et des règles de sécurité

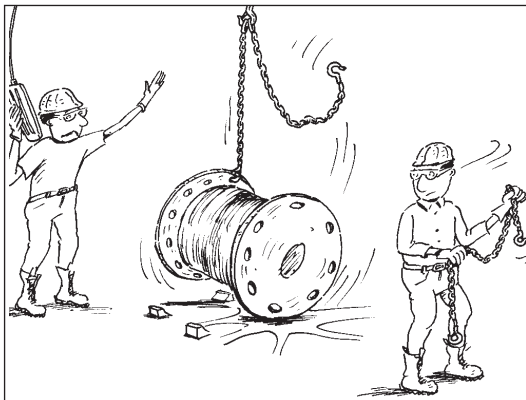
La tâche

Les accidents liés à la tâche, c'est-à-dire à la méthode de travail utilisée, peuvent être causés par la façon de :

- gréer la charge;
- manoeuvrer l'appareil de levage.

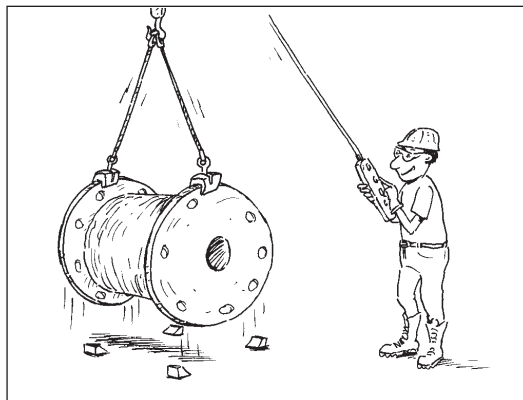
La façon de gréer la charge

TA-1 A



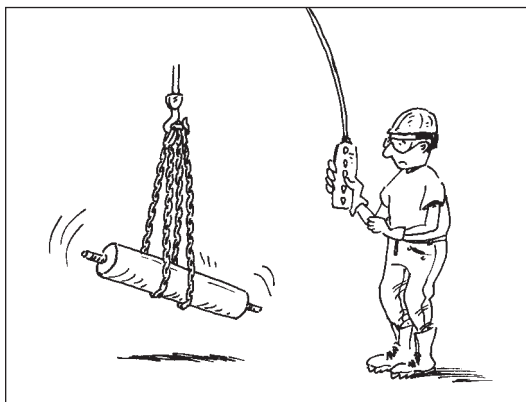
Les crochets sont insérés dans un orifice, de chaque côté du touret de câble (points d'attache inadéquats).

TA-1 B



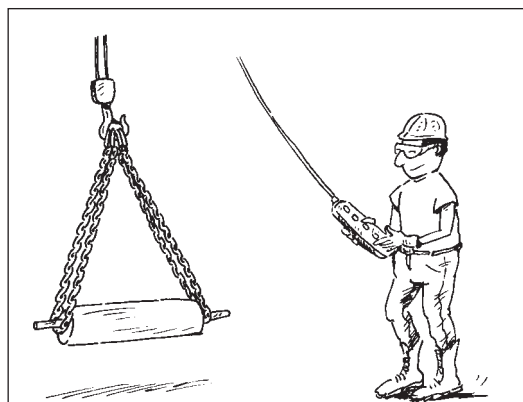
Le travailleur utilise les accessoires de gréage appropriés.

TA-2 A



Les élingues glissent vers le centre, et la charge tombe.

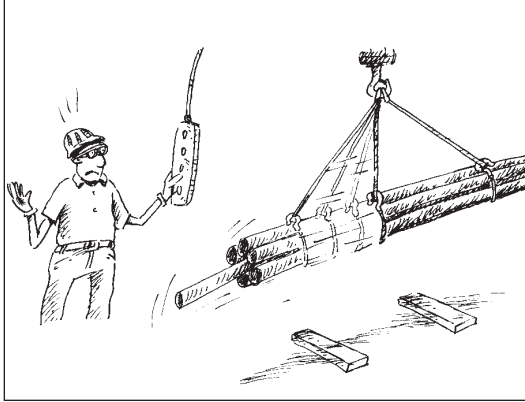
TA-2 B



Pour éviter le glissement des élingues, elles sont placées aux extrémités et leur longueur est plus appropriée.

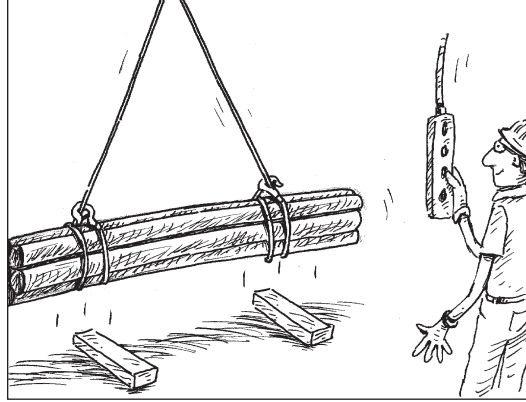
La provenance des risques

TA-3 A



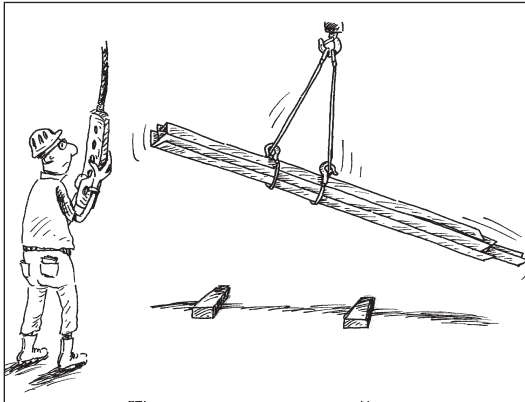
Certaines pièces bougent durant la manœuvre et font glisser les élingues.

TA-3 B



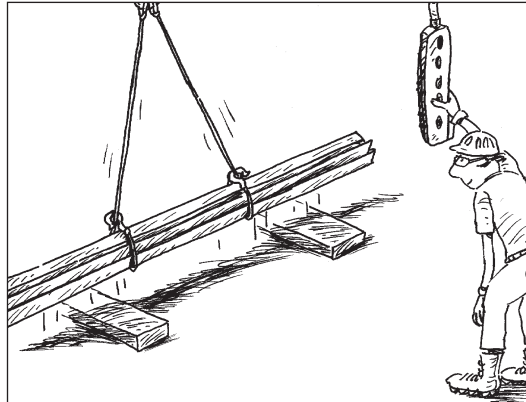
La charge est attachée en double étrangement à enroulement, et les élingues sont plus longues.

TA-4 A



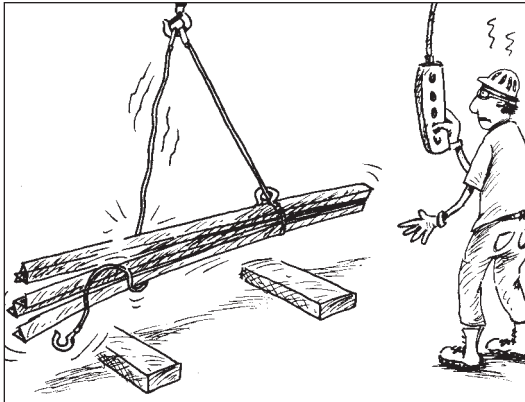
La charge n'est pas bien équilibrée.

TA-4 B



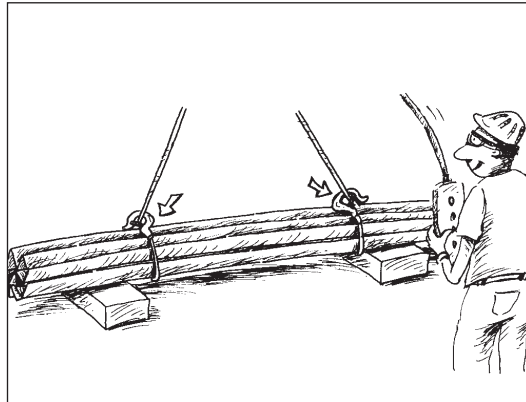
Le crochet de l'appareil est placé au-dessus du centre de gravité de la charge.

TA-5 A



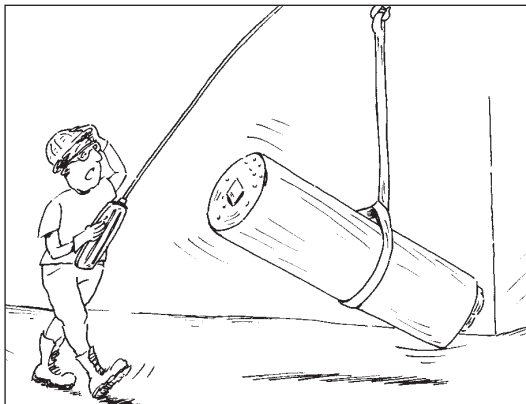
L'ouverture des crochets est tournée vers l'intérieur.

TA-5 B



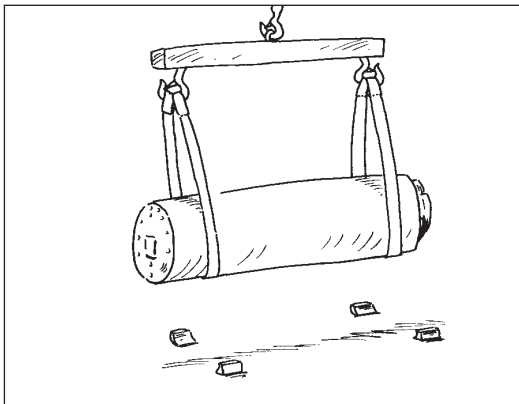
L'ouverture des crochets est tournée vers l'extérieur en tout temps afin d'éviter le décrochage accidentel des élingues.

TA-6 A



Le balancement de la charge fait glisser la pièce.

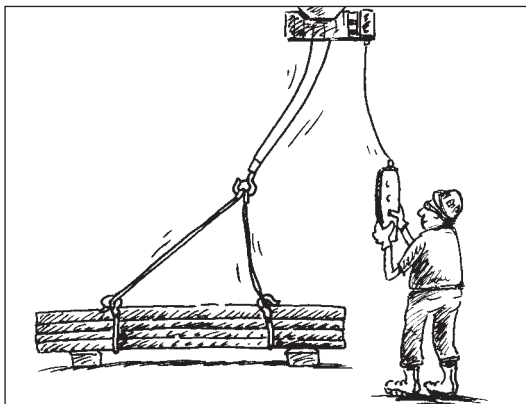
TA-6 B



Un palonnier permet de stabiliser la charge et d'éviter le glissement des élingues.

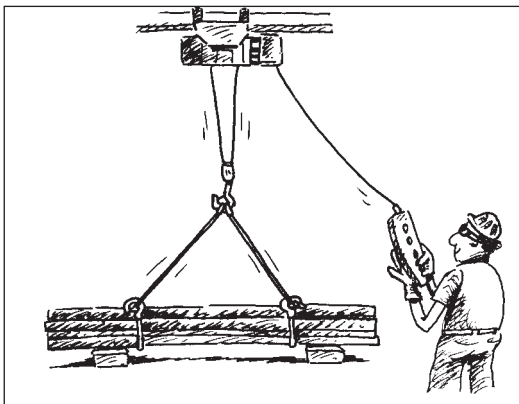
La façon de manœuvrer l'appareil de levage

TA-7 A



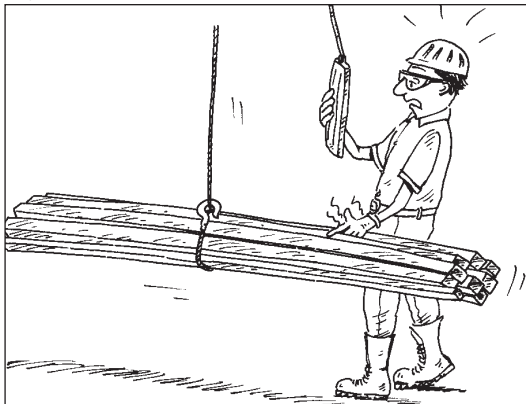
Le crochet de l'appareil de levage n'est pas centré au-dessus de la charge lorsque les élingues sont mises sous tension.

TA-7 B



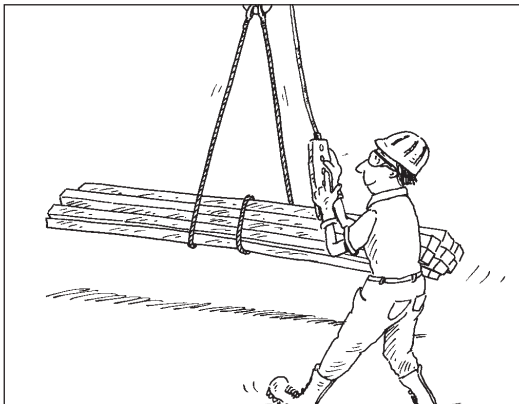
Le câble de l'appareil de levage doit être vertical avant de soulever la charge.

TA-8 A



Certaines pièces se déplacent et la main du travailleur s'en trouve coincée.

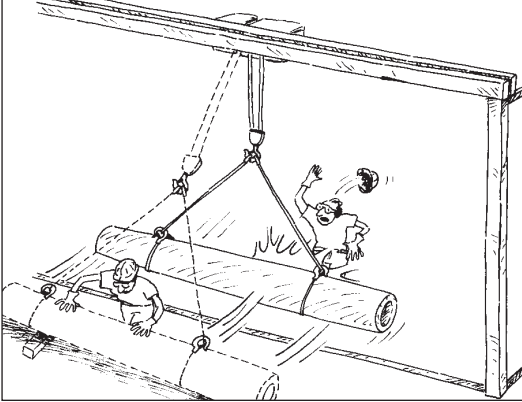
TA-8 B



L'élingue attachée à enroulement resserre les éléments mobiles. Le travailleur ne touche ni la charge ni les élingues lors du levage.

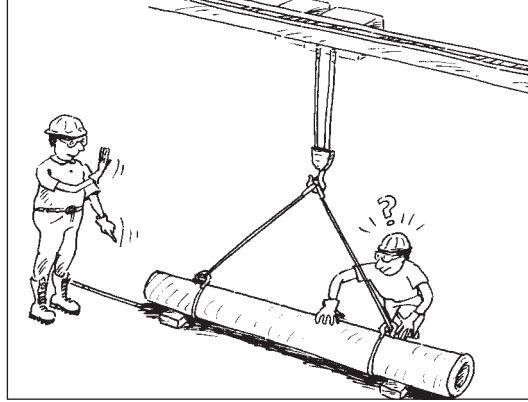
La provenance des risques

TA-9 A



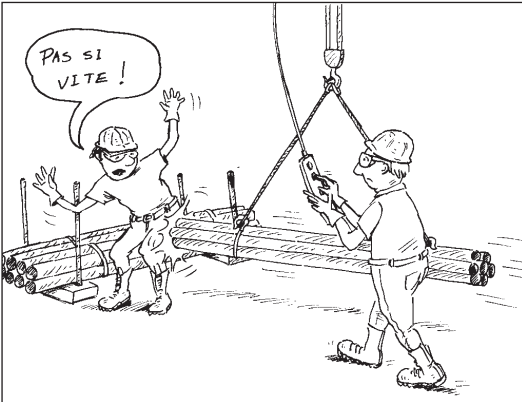
La charge est poussée en dehors du périmètre que dessert le pont roulant.

TA-9 B



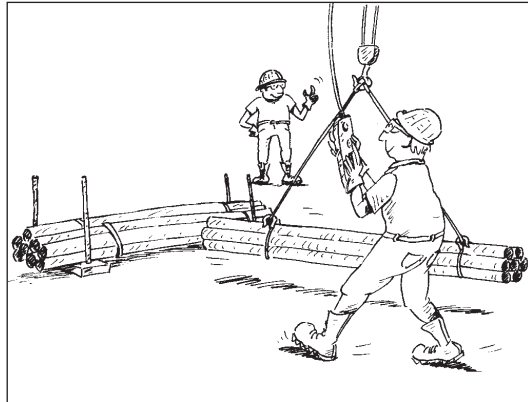
La zone d'action du pont roulant est respectée.

TA-10 A



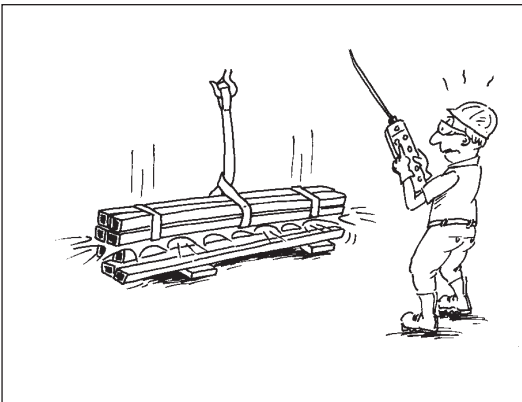
L'excès de vitesse fait balancer la charge qui heurte le compagnon venu aider l'opérateur.

TA-10 B



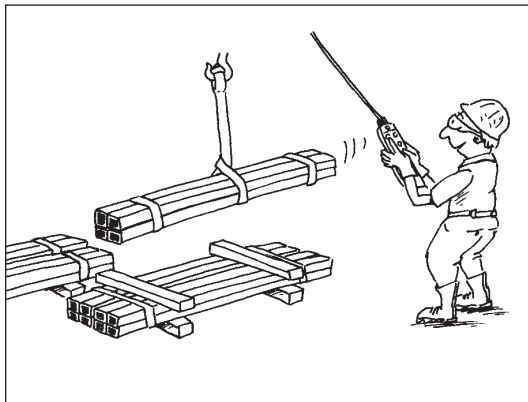
L'opérateur réduit la vitesse pour éviter le balancement de la charge. Le compagnon se tient à l'écart.

TA-11 A



La charge est déposée par-dessus une pile de pièces détachées.

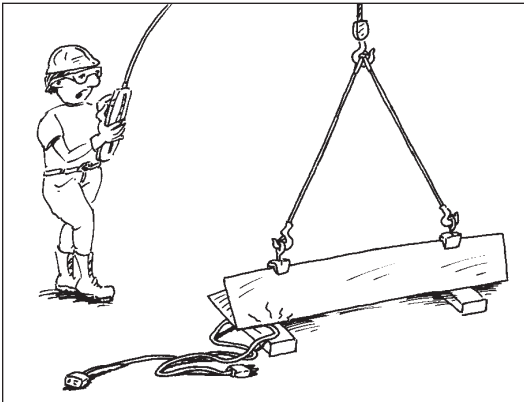
TA-11 B



Les pièces sont attachées et stabilisées, et les cales sont bien placées.

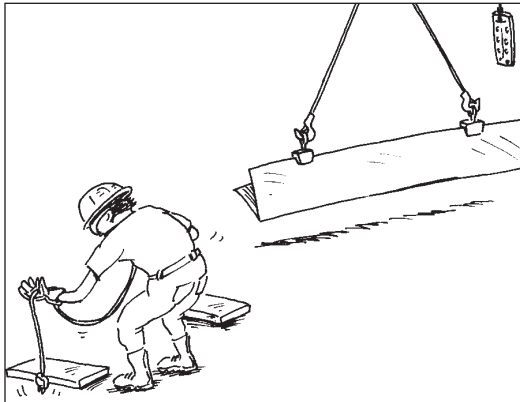
La provenance des risques

TA-12 A



La charge est déposée sur des fils électriques.

TA-12 B



Les fils électriques sont retirés.

TA-13 A



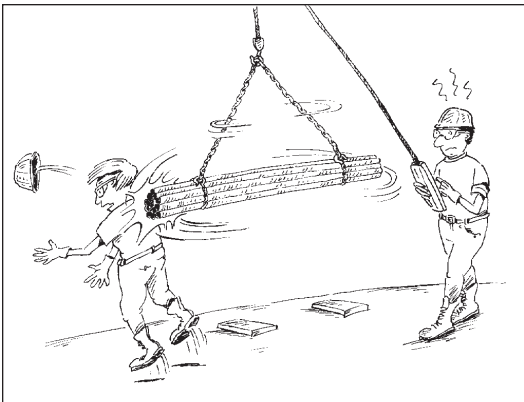
En marchant dans l'allée, le travailleur se frappe la tête sur le crochet du pont roulant.

TA-13 B



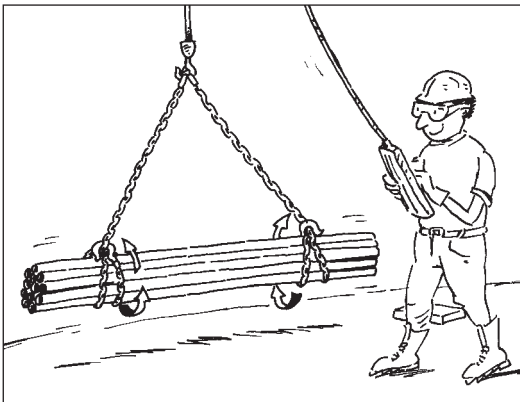
Le crochet du pont roulant est remonté à une hauteur suffisante.

TA-14 A



La charge pivote en raison de la hauteur excessive.

TA-14 B



La charge est déplacée le plus bas possible afin de pouvoir mieux la contrôler. La position des crochets réduit le pivotement.

La tâche

Les règles de sécurité pour le **travailleur**

- Vérifier si l'appareil de levage et les accessoires ont la capacité suffisante pour la charge à déplacer.
- Choisir l'élingue ou l'accessoire de gréage approprié à la charge et s'assurer de son bon état.
- Utiliser des crochets munis d'un linguet de sécurité afin d'éviter le retrait accidentel de l'élingue.
- S'assurer que les élingues, les anneaux, etc., sont engagés au fond du siège des crochets et que leurs ouvertures sont tournées vers l'extérieur.
- Utiliser le type d'attache approprié à la charge à manipuler.
- Répartir les élingues de chaque côté du centre de gravité de la charge. Pas trop loin, pour éviter d'imposer une tension excessive aux élingues, et pas trop près, afin d'assurer la stabilité de la charge.
- Maintenir des angles d'élingage se rapprochant de 60° ou plus.
- S'assurer que le câble de levage est vertical. Les levages en oblique peuvent causer la rupture du câble. Contrairement aux élingues, le câble du pont roulant est fabriqué de façon à ne résister qu'aux tractions verticales.
- Tendre les élingues progressivement jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de «mou». Soulever légèrement la charge. Si la position du centre de gravité a été mal estimée, redescendre la charge au sol et modifier la position des élingues.
- Éviter de toucher aux élingues ou à la charge lors de la mise sous tension.
- Déplacer la charge le plus bas possible et à la vitesse appropriée afin de pouvoir la contrôler plus facilement.
- Relever le crochet de l'appareil de levage à une hauteur suffisante.
- Ne jamais déplacer de charge au-dessus des personnes, car une défaillance soudaine de l'équipement demeure toujours possible.

- Éloigner les autres travailleurs de la zone de levage et de déplacement de la charge.
- Se tenir à l'écart de la charge lors de la mise sous tension et tout au cours du déplacement.
- Appuyer progressivement sur les boutons de contrôle et éviter le «jogging» pour ne pas user prématurément les freins, les contrôles et le moteur.

Les mesures **organisationnelles**

- Définir les bonnes méthodes de travail, les faire connaître aux opérateurs et s'assurer qu'ils les respectent.
- Vérifier auprès des fabricants ou des spécialistes en levage si les points d'attache sur les charges à manipuler sont adéquats (par exemple, les orifices dans les bobines ou les tourets, les charges palettisées, etc.).
- Si la manœuvre de levage comporte des risques élevés, faire appel à des spécialistes en levage.
- Évaluer la pertinence de se munir d'un système de détection dans les cas où plusieurs ponts se trouvent sur les mêmes voies de roulement.
- Analyser les incidents et les accidents relatifs aux équipements de levage dans le but d'éviter la répétition d'événements semblables.
- Fournir les moyens et les équipements de protection adaptés aux risques auxquels sont exposés les travailleurs et s'assurer que ceux-ci les utilisent.